



## Fiche d'information

### Mise en place d'un réseau

- Identifiez les principaux groupes d'intérêt de votre communauté qui s'intéressent aux questions relatives aux droits des personnes handicapées. Il peut s'agir de personnes handicapées, de membres de leur famille, de groupes d'intérêt, de prestataires de services et de responsables dans les communes.
- Développez un message clair et précis sur les objectifs de votre réseau. Cela peut vous aider à orienter vos efforts et à vous assurer que tout le monde travaille vers des objectifs communs.
- Développez un plan d'action qui décrit les mesures spécifiques que vous allez prendre pour atteindre vos objectifs. Cela peut inclure des activités telles que des campagnes, des relations publiques et le renforcement des capacités. Vous pouvez également choisir un seul thème par an (par exemple, l'accessibilité des transports publics dans les communes).
- Construisez des partenariats et des alliances avec d'autres organisations et individus qui partagent votre intérêt pour les droits des personnes handicapées. Cela peut contribuer à créer une base de soutien plus large et à renforcer votre message.
- Communiquez régulièrement avec les membres de votre réseau et engagez-vous dans la communauté afin de sensibiliser aux droits des personnes handicapées. Cela peut inclure l'utilisation des médias sociaux, l'organisation d'événements et la participation à des forums publics.
- Suivez et évaluez vos efforts afin de vous assurer que vous progressez vers la réalisation de vos objectifs. Cela peut inclure le suivi de mesures clés, la réalisation d'enquêtes et l'implication des parties prenantes pour recueillir des commentaires.
- Soyez flexible, adaptable et prêt à modifier votre plan d'action en fonction de l'évolution des circonstances et des nouvelles informations. Cela peut contribuer à maintenir l'efficacité et la pertinence de votre réseau.